



VILLE DE BERTHIERVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 7 juin 2021 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présente par voie de visioconférence, Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

Suite à l'état d'urgence sanitaire et ses renouvellements sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie de la COVID-19, la séance se tient à huis clos par voie de visioconférence en conformité avec la résolution numéro 2021-01-001.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les personnes participant à la visioconférence à un instant de réflexion.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) **Constatation du quorum**
- B) **Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) **Adoption de l'ordre du jour**
- D) **Approbation des procès-verbaux**
 - D.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021
 - D.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2021
 - D.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2021
- E) **Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) **Engagement de crédits (dépenses)**
- G) **Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) **Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Rapport de la mairesse des faits saillants du rapport financier
 - H.2 Libération du fonds de garantie en assurances biens du Regroupement Bécancour
 - H.3 Renouvellement d'assurances de dommages 2021-2022 / Adhésion à l'assurance dommages environnementaux
 - H.4 Utilisation du vote par correspondance pour les électeurs de 70 ans et plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021
 - H.5 Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif / Prêt d'un local municipal
 - H.6 Poste de chargé de projets / Recrutement
 - H.7 Hydro-Québec – Acte de servitude sur le lot 3 451 067 pour les bornes de recharge de véhicules électriques
 - H.8 Contrat relatif à la fourniture et l'installation de caméras de surveillance pour divers sites municipaux
 - H.9 Travaux de relocalisation d'une borne d'incendie située sur la rue De Bienville
 - H.10 Ouverture de la piscine municipale en contexte du COVID-19 / Saison 2021
 - H.11 Offre de cours de tennis – Saison 2021
 - H.12 Livre intitulé « 350 ans dans la vie des Berthelais »
- I) **Dépôt de documents**
- J) **Rapport des services**
- K) **Avis de motion**
 - K.1 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Règlement modifiant le règlement 914 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

2021-06-139



VILLE DE BERTHIEVILLE

7 juin 2021

- K.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Règlement modifiant le règlement 917 et ses amendements relatif au stationnement et à la circulation
- L) Adoption de règlements**
 - L.1 Adoption du règlement 748-213**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements concernant l'ajout d'une définition pour les animaux de compagnie et la modification des normes pour les garages détachés
 - L.2 Adoption du second projet de règlement 748-214**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66
 - L.3 Adoption du règlement 959**
Règlement sur le Programme de subvention pour la rénovation de façades au centre-ville de Berthierville
 - L.4 Adoption du règlement 960**
Règlement sur la gestion contractuelle
- M) Affaires nouvelles**
- N) Période de questions**
- O) Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-06-140

D.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 3 mai 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 3 mai 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-141

D.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2021

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le jeudi 6 mai 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 juin 2021

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le jeudi 6 mai 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-142

D.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mardi 25 mai 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mardi 25 mai 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-143

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2021-04 et 2021-05 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme de 489 084,78 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-144

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2021-05 » représente les dépenses encourues en mai 2021 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 juin 2021

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en mai 2021 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 30 384,69 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 3 juin 2021 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

H.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, Madame Suzanne Nantel, mairesse, présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 tel que vérifié par la firme Michaud Clément inc.

2021-06-145

H.2 LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DU REGROUPEMENT BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur **AIG Canada** sous le numéro 53086973 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} avril 2017 au 1^{er} avril 2018;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 209 998,00 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Berthierville y a investi une quote-part de 10 733,00 \$ représentant 5,1110 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 juin 2021

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada pour la période du 1^{er} avril 2017 au 1^{er} avril 2018 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville demande que le reliquat de 131 796,81 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} avril 2017 au 1^{er} avril 2018;

CONSIDÉRANT que l'assureur AIG Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période 1^{er} avril 2017 au 1^{er} avril 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement de Bécancour dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-146

H.3 RENOUELEMENT D'ASSURANCES DE DOMMAGES 2021-2022 / ADHÉSION À L'ASSURANCE DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX

CONSIDÉRANT le renouvellement d'assurances de dommages pour le terme 2021-2022 dont la protection d'assurance dommages environnementaux est optionnelle;

CONSIDÉRANT que la limite d'assurance dommages environnementaux est de 5 000 000 \$ par sinistre et par période d'assurance avec une franchise applicable de 10 000 \$ par sinistre;

CONSIDÉRANT les coûts importants que pourrait générer un sinistre causant des dommages environnementaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 juin 2021

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'adhésion à l'assurance responsabilité dommages environnementaux au coût de 8 175 \$ plus la taxe applicable à l'occasion du renouvellement d'assurances de dommages pour le terme 2021-2022.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-147

H.4 UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTEURS DE 70 ANS ET PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2021-06-148

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 juin 2021

H.5 COOP D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF / PRÊT D'UN LOCAL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la lettre datée du 18 mai 2021 acheminée par la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) ayant pour but d'obtenir l'autorisation d'utiliser un local municipal situé au rez-de-chaussée du 584 rue De Montcalm dans le cadre du projet de la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC);

CONSIDÉRANT que le projet CIEC a comme objectif de regrouper 5 adolescents de 12 à 17 ans, sous la supervision d'une étudiante embauchée comme coordonnatrice du groupe, pour leur proposer de créer et gérer leur entreprise coopérative créatrice d'emplois par le biais de menus travaux effectués durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT que le local sera utilisé pour la tenue des activités pour la période allant du début de juin au 21 août 2021, du lundi au vendredi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destremes,

ET RÉSOLU :

D'accorder à la SADC le prêt du local municipal situé au rez-de-chaussée du 584 rue De Montcalm pour la tenue des activités 2021 du projet de la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) pour la période allant du début de juin au 21 août 2021, et ce conditionnellement au dépôt d'une preuve d'assurance responsabilité par l'organisme.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-149

H.6 POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS / RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT que le poste de chargé de projets est vacant;

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir ce poste;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la procédure de recrutement afin de pourvoir le poste de chargé de projets.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-150

H.7 HYDRO-QUÉBEC – ACTE DE SERVITUDE SUR LE LOT 3 451 067 POUR LES BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

ATTENDU que la Ville de Berthierville a signé une entente d'établissement de servitude pour bornes de recharge de véhicules électriques en faveur de HYDRO-QUÉBEC le 23 novembre 2020, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Ville et étant connu et désigné comme le lot 3 451 067 du Cadastre du Québec, circonscription de Berthier;

ATTENDU que, dans les circonstances actuelles entourant la COVID-19, il est nécessaire de limiter les déplacements;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 juin 2021

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Berthierville accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUÉBEC contre une partie du lot 3 451 067 Cadastre du Québec appartenant à la Ville.

QUE le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée, est dûment approuvé par les présentes.

QU'UN membre de l'étude *Notaires Beauchamp, Cyr inc.* soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir en faveur de HYDRO-QUÉBEC ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-151

H.8 CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE POUR DIVERS SITES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au remplacement des caméras de surveillance et de l'enregistreur servant aux divers sites municipaux tenant compte que les systèmes actuels sont non fonctionnels et vétustes;

CONSIDÉRANT les offres de service datées du 1^{er} juin 2021 déposées par la compagnie MLCO systèmes de sécurité inc. pour l'installation de caméras de surveillance et d'enregistreurs pour divers sites municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune connexion Internet disponible au parc Kennedy et au site de la piscine municipale nécessitant un système en circuit autonome pour chaque emplacement qui devra être consulté localement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie MLCO Systèmes de sécurité inc. le contrat de fourniture et d'installation de caméras de surveillance tel que détaillé à leurs offres de service, à savoir :

- Offre S2287 / Caméras et enregistreur numérique NVR pour l'hôtel de ville et le garage municipal au coût de 19 044,76 \$ plus les taxes applicables;
- Offre S2288 / Caméras et enregistreur numérique IP pour le site de la piscine municipale et jeux d'eau au coût de 5 757,75 \$ plus les taxes applicables;
- Offre S2289 / Caméras et enregistreur numérique IP pour le parc Kennedy au coût de 5 384,77 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la dépense nécessaire à l'installation de l'alimentation électrique 120VAC pour chaque emplacement.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2021-06-152

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 juin 2021

H.9 TRAVAUX DE RELOCALISATION D'UNE BORNE INCENDIE SITUÉE SUR LA RUE DE BIENVILLE

CONSIDÉRANT que les propriétaires des immeubles sis au 391 et au 401 rue De Bienville ont réitéré, en date du 18 avril 2021, leur demande relative à la relocalisation de la borne incendie située entre leurs entrées de cour, et ce aux frais de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT les inconvénients occasionnés par l'emplacement de ladite borne incendie installée depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que cette borne incendie est défectueuse et que son état nécessite son remplacement;

CONSIDÉRANT que les coûts de relocalisation sont évalués à près de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destremes,

ET RÉSOLU :

D'autoriser les travaux de relocalisation de la borne incendie située entre les entrées de cour des propriétés sises au 391 et au 401 rue De Bienville, et ce en la déplaçant en bordure du terrain de l'immeuble sis au 401 De Bienville aux frais de la Ville.

D'autoriser la dépense générée par le remplacement de ladite borne incendie afin d'assurer adéquatement la protection incendie de ce secteur urbain.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-153

H.10 OUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE EN CONTEXTE DU COVID-19 / SAISON 2021

CONSIDÉRANT qu'en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, les directives n'ont pas évolué depuis mars 2021 malgré le plan de déconfinement en cours;

CONSIDÉRANT que les directives quant à la capacité d'accueil et aux opérations des installations aquatiques sont les mêmes qu'à l'été 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations émises en date du 26 mai 2021 par la direction des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'ouverture de la piscine municipale pour la saison 2021 selon des horaires segmentés pour les périodes suivantes :

- Du 25 juin au 15 août : ouvert tous les jours de la semaine;
- Du 20 au 29 août : ouvert du vendredi au dimanche inclusivement.

De mandater le service des loisirs pour l'application des normes relatives à la capacité maximale de baigneurs imposée par les consignes et les mesures sanitaires à respecter.

De limiter l'accès aux bains libres aux citoyens de Berthierville tenant compte de la capacité maximale de baigneurs à respecter.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 juin 2021

D'offrir divers types de cours incluant : préscolaire, junior 1 à 5, junior 6 à 10, Essentiels 1, jeune sauveteur et aquaforme (16 ans et plus).

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-154

H.11 OFFRE DE COURS DE TENNIS – SAISON 2021

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire offrir des cours de tennis aux jeunes de 3 à 12 ans afin de leur faire découvrir ce sport et de maximiser l'utilisation des terrains au parc Sainte-Genève;

CONSIDÉRANT les cours offerts par la compagnie Tennis Évolution;

CONSIDÉRANT les recommandations émises en date du 20 avril 2021 par la direction des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De retenir les services de la compagnie Tennis Évolution pour l'offre de cours de tennis pour la saison 2021 selon trois cours, à savoir :

- Parents-enfants : 3 à 5 ans
- Mini-tennis : 5 à 7 ans
- Débutant junior : 8 à 12 ans

De fixer la tarification des cours selon la grille suivante:

- Parents-enfants : 52 \$
- Mini-tennis et Débutant junior : 34 \$

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-155

H.12 LIVRE INTITULÉ « 350 ANS DANS LA VIE DES BERTHELAI »

CONSIDÉRANT la demande datée du 27 mai 2021 déposée par monsieur Claude Sauvageau relative à l'offre de participation à la publication du second volume intitulé « 350 ans dans la vie des Berthelais » portant sur les personnes qui ont vécu ces 350 ans d'histoire;

CONSIDÉRANT que l'offre a pour but de réserver une page au début du livre pour la Ville de Berthierville permettant de souligner les 350 ans d'histoire;

CONSIDÉRANT que la publication du livre est prévue pour le début d'octobre 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville fêtera son 350^e anniversaire de constitution en 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Alec Turcotte,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 juin 2021

ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 1 000 \$ à titre de participation à la publication du livre intitulé « 350 ans dans la vie des Berthelais » réalisé par M. Claude Sauvageau.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt des documents suivants :

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Lettre datée du 28 mai 2021 à l'égard de l'approbation du règlement d'emprunt numéro 956
- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-210 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en modifiant les normes relatives à l'architecture des abris d'auto permanents et l'implantation des garages et tambours temporaires, émis par la MRC de D'Autray le 6 mai 2021
- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-211 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 en y modifiant les usages permis, émis par la MRC de D'Autray le 6 mai 2021

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des matières résiduelles du mois d'avril 2021
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de mai 2021
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de mai 2021

K) AVIS DE MOTION

K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement modifiant le règlement numéro 914 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

Avis de motion est donné par le conseiller Alec Turcotte qu'il entend proposer, lors d'une prochaine séance, une modification au règlement numéro 914 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Le conseiller Alec Turcotte dépose le projet de règlement numéro 914-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 914 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ».

K.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement modifiant le règlement numéro 917 et ses amendements relatif au stationnement et à la circulation

Avis de motion est donné par le conseiller Alec Turcotte qu'il entend proposer, lors d'une prochaine séance, une modification au règlement numéro 917 et ses amendements relatif au stationnement et à la circulation.

Le conseiller Alec Turcotte dépose le projet de règlement numéro 917-17 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 917 et ses amendements relatif au stationnement et à la circulation ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 juin 2021

L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2021-06-158

L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 748-213

Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements concernant l'ajout d'une définition pour les animaux de compagnie et la modification des normes pour les garages détachés

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021, le projet de règlement numéro 748-213 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en ajoutant une définition pour les animaux de compagnie et la modification des normes pour les garages détachés a été déposé;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure liée aux règlements d'urbanisme qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être également accompagnée d'une période de consultation écrite;

CONSIDÉRANT qu'une période de consultation écrite s'est tenue entre le 8 avril et le 23 avril 2021 suivant l'avis public publié le 8 avril 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville n'a reçu aucun commentaire durant cette période;

CONSIDÉRANT que le second projet du règlement numéro 748-213 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 748-213 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements concernant l'ajout d'une définition pour les animaux de compagnie et la modification des normes pour les garages détachés.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-159

L.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-214

Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021, le projet de règlement numéro 748-214 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en modifiant les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66 a été déposé;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 3 451 833 a déposé une demande de modification au règlement de zonage en date du 3 avril 2021 concernant les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 juin 2021

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure liée aux règlements d'urbanisme qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être également accompagnée d'une période de consultation écrite;

CONSIDÉRANT qu'une période de consultation écrite s'est tenue entre le 5 mai et le 20 mai 2021 suivant l'avis public publié le 5 mai 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville n'a reçu aucun commentaire durant cette période;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement numéro 748-214 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements modifiant les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-160

L.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 959 Règlement sur le Programme de subvention pour la rénovation de façades au centre-ville de Berthierville

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville peut, par règlement, adopter un Programme de subvention de la partie de son territoire désignée comme son centre-ville ou son secteur central;

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Berthierville et de ses citoyens de décréter un Programme de subvention pour la rénovation de façades au centre-ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire mettre en place des outils permettant la revitalisation de son centre-ville;

CONSIDÉRANT que le Programme de subvention pour la rénovation de façades au centre-ville de Berthierville a pour but d'encourager la rénovation et la restauration du cadre bâti du centre-ville de Berthierville. Il vise également à obtenir une amélioration des revêtements extérieurs, à valoriser l'architecture des bâtiments et à consolider l'activité commerciale du centre-ville;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Berthierville tenue le 3 mai 2021, un avis de motion a été donné par M. le conseiller Sylvain Destrempe;

CONSIDÉRANT que la présentation et le dépôt d'un projet de règlement ont également été faits par M. le conseiller Sylvain Destrempe et que le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la ville de Berthierville conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 juin 2021

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 959 sur le Programme de subvention pour la rénovation de façades au centre-ville de Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-161

L.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 960 Règlement sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT que ce règlement est adopté conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19);

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer une meilleure transparence et à améliorer le processus d'attribution et de gestion des contrats municipaux;

CONSIDÉRANT que la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et le projet de règlement a été présenté et déposé à la séance extraordinaire du 6 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 960 sur la gestion contractuelle.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville

7 juin 2021

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 18.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS


Suzanne Nantel
Mairesse


Sylvie Dupois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.


Suzanne Nantel
Mairesse